

REGLEMENT CHALLENGE DE LORRAINE

VTT XC UFOLEP

- ❖ Vous trouverez le règlement national qui s'applique pour toutes les courses VTT Ufolep à l'adresse suivante : www.ufolep-cyclisme.org
- ❖ Le règlement ci-dessous complète le règlement national pour les courses du challenge de Lorraine.

Article 1 : objectif du CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE.

Le CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE a pour objectif :

1°) de permettre au plus grand nombre la pratique du VTT dans un esprit de convivialité et d'éthique conforme à « UNE AUTRE IDÉE DU SPORT. »

2°) de créer des épreuves, de fidéliser les compétiteurs et d'assurer l'équilibre financiers aux clubs organisateurs.

Article 2 : conditions de participation.

Les épreuves inscrites au calendrier du CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE sont ouvertes à tous détenteurs d'une licence UFOLEP et de la carte compétiteur délivrée par le comité départemental. Elles seront également ouvertes à tous détenteurs d'une licence compétition, quel que soit la fédération. Les non licenciés et les licenciés « Loisir », adultes ou jeunes pourront également participer à la condition de présenter un « Questionnaire Santé » vierge [loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 est venue modifier les articles L231-2, L231-2-1 et L231-2-3 du Code du sport](#) et une autorisation parentale pour les mineurs. Les organisateurs devront se couvrir par une assurance auprès de leur comité départemental (ACT).

Article 3 : organisation des épreuves.

Tout club affilié à l'UFOLEP peut proposer l'organisation d'une épreuve inscrite au calendrier CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE. Les critères d'organisation (distance, temps de course, dénivelé) sont les critères définis par la Commission Nationale des Activités Cyclistes.

Une charte d'organisation disponible sur le site www.vtt-ufolep-lorraine.org définit les modalités d'organisation d'une manche du Challenge de Lorraine VTT UFOLEP.

Article 4 : ouverture aux jeunes.

Les organisateurs devront ouvrir leurs épreuves aux jeunes mas/fém. 11/12 ans et aux jeunes mas/fém. 13/14 ans. Dans la mesure de leurs possibilités (configuration du terrain), les organisateurs pourront également proposer une épreuve pour les jeunes de 7/8 ans et de 9/10ans et une petite course pour les catégories draisienne et « vélos petites roues » de 3 à 6 ans.

Article 5 : tarifs des engagements.

Les tarifs d'engagement seront fixés par la commission régionale des activités cyclistes. Toute augmentation de tarif devra faire l'objet d'une demande écrite à cette commission.

Les tarifs pour la saison 2013 sont fixés comme suit :

1°) licenciés UFOLEP

Jeunes masc. /fém. 7/10 ans	4€
Jeunes masc. /fém. 11/12 ans	6€
Jeunes masc. /fém. 13/14 ans et 15/16 ans	8€
Autres catégories	10€

2°) non licenciés

Jeunes masc. /fém. 7/10 ans	6€
Jeunes masc. /fém. 11/12 ans	8€
Jeunes masc. /fém. 13/14ans et 15/16 ans	10€
Autres catégories	14€

Article 6 : classement des épreuves

Les organisateurs de course fourniront les classements au responsable du site internet Guy HAAG guyvtt57@gmail.com afin de le mettre rapidement à jour.

Pour être classés, les compétiteurs devront avoir participé à la moitié des épreuves organisées et participé dans tous les départements organisateurs.

Article 7 : classements du challenge.

1°) classement individuel dans les différentes catégories.

A l'issue de chaque épreuve du CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE, chaque compétiteur se verra attribuer des points suivant son classement dans sa catégorie d'âge. Ces points seront cumulés sur l'ensemble des épreuves de la saison et serviront à établir le classement final du CHALLENGE VTTUFOLEP LORRAINE. Les coureurs qui sont bénévoles sur leur épreuve se verront attribuer un résultat correspondant à la moyenne des courses effectuées.

Place	Points	place	Points	Place	points
1	45	11	25	21	15
2	40	12	24	22	14
3	36	13	23	23	13
4	34	14	22	24	12
5	32	15	21	25	11
6	30	16	20	26	11
7	29	17	19	27	11
8	28	18	18	28	11
9	27	19	17	29	11
10	26	20	16	30	11

2°) classement des clubs à la participation

A chaque participation, tout licencié UFOLEP marquera des points pour son club pour lesquels, un classement sera établi en fin de saison.

- La catégorie jeunes masc. /fém. de 7/12 ans marquera 15 points.
- Les catégories jeunes masc. /fém. 13/14 ans, 15/16 ans, 17/19 ans et toutes les catégories féminines marqueront 10 points.
- Toutes les autres catégories marqueront 5 points.
- A la remise des prix un Trophée récompensera le club qui avait le plus de participants aux courses. Ce trophée sera remis en jeux pendant 3 ans. Le club qui le remportera 3 fois d'affilé le gardera.

3°) classement des coureurs bénévoles organisateurs d'une course

Les coureurs bénévoles ne pouvant courir suite à l'organisation de leur course seront excusés et se verront attribuer un nombre de points égal à la moyenne des épreuves disputées auparavant. Le résultat sera ajouté au total des points de la saison. Par contre, ils n'auront pas droit aux points bonus.

Exemple pour une saison comptant 6 courses : Total des points des 5 courses effectuées divisé par 5. Ce résultat sera attribué à la course non couru et ajouté au total des points.

Les jeunes seront également concernés à partir de 15 ans.

Article 8 : bonus et joker.

Les points bonus récompensent l'assiduité du coureur. Chaque coureur se verra attribuer 10 points bonus par courses. Les points seront comptabilisés en fin de saison et ajoutés au total. Cette règle s'applique à toutes les catégories.

Les jokers : Après la dernière manche du Challenge, chaque coureur se verra retirer son plus mauvais résultat correspondant au Joker.

Attributions des Jokers au Challenge de Lorraine VTT XC :

- Moins de 4 manches = 0 Joker
- De 5 à 8 manches = 1 Joker

Article 9 : égalité au classement final.

Les compétiteurs totalisant le même nombre de points au classement général final seront départagés par :

- A) Le nombre de compétitions auxquelles ils auront participé durant la saison/
- B) Le nombre de meilleures places.

Article 10 : plaques de cadre et maillots.

1°) plaques de cadre

Les organisateurs des différentes épreuves inscrites au calendrier du CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE auront à disposition des plaques de cadre de différentes couleurs pour les différentes catégories. Si un club dispose des plaques de cadre autre, il pourra les utiliser à condition que la couleur de la catégorie y figure.

Catégories et couleurs correspondantes ;

Jeunes masc. /fém. 7/8 ans	vert clair
Jeunes masc. /fém. 9/10 ans	bleu clair
Jeunes masc. /fém. 11/12 ans	brun foncé
Jeunes masc. /fém. 13/14 ans	bleu foncé
Jeunes masc. /fém. 15/16 ans	rouge
Féminines toutes catégories	rose
Jeunes masc. 17/19 ans	orange
Masculins 19/29 ans	vert
Masculin 30/39 ans	jaune
Masculin 40/49 ans	bleu
Masculin 50 / 59 ans	violet
Masculin 60 ans et plus	violet clair

Article 11 : Chronométrage

Tous les clubs organisateurs d'une manche du Challenge XC devront assurer le chronométrage de sa course suivant les modalités définies par la charte d'organisation d'une course VTT Xc au Challenge de Lorraine UFOLEP disponible sur le site www.vtt-ufolep-lorraine.org

Article 12 : championnat régional et remise des récompenses du Challenge XC VTT UFOLEP de Lorraine

Chaque saison, le championnat régional se disputera dans un département différent. Le club organisateur du championnat régional se verra confié l'organisation de la remise du CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE. Il en assurera le financement par la dotation régionale attribuée à l'organisation d'une épreuve régionale. La cotisation apportée par tous les clubs organisateurs d'une épreuve inscrite au calendrier du CHALLENGE XC VTT UFOLEP LORRAINE dont le montant (1€ par coureur en 20) sera défini par la commission régionale de VTT.

Article 13 : conditions d'inscription

L'inscription est soumise :

- Pour les mineurs non licenciés UFOLEP ou licencié loisir : à la rédaction d'une autorisation parentale mentionnant l'absence de réponse négative au questionnaire de santé QS-Sport mineurs. *S'il a répondu OUI à une ou plusieurs questions le Certificat médical autorisant la pratique du VTT en compétitions sera obligatoire.*
- Pour les majeurs non licenciés : à l'absence de réponse négative au questionnaire de santé QS-Sport adultes. *S'il a répondu OUI à une ou plusieurs questions le Certificat médical autorisant la pratique du VTT en compétitions sera obligatoire.*
- Pour les majeurs et mineurs licenciés UFOLEP : présentation de la licence compétition

Les formulaires et les questionnaires de santé seront disponibles sur le site d'inscription et sur le site du Challenge de Lorraine VTT Ufolep www.vtt-ufolep-lorraine.org onglet document.

Le positionnement sur la ligne de départ vaut acceptation de ces conditions.

Article 14 : litiges et respect du règlement

En cas de litige l'organisateur de la course prendra la 1^{ère} décision. Dans le cas de litige, les personnes présentes de la commission VTT seront saisies et appliqueront la sanction retenue en application du règlement VTT National.

Extrait du règlement National

VII/ SANCTIONS DISCIPLINAIRES

En application du Règlement National Disciplinaire, les fautes du « Groupe 1 » (voir ce Règlement sur le site de la CNS.Activités Cyclistes) sont gérées par la Commission Technique VTT (Départementale, Régionale ou Nationale) dont dépend l'organisation sur laquelle se sont produits les incidents.

VII/1 - Sanctions pour comportement antisportif

(Agression verbale – Injures à commissaire – Geste déplacé ou équivoque)

Les sanctions prononcées par le Collège des Commissaires sont sans appel et peuvent être :

- Avertissement
- Déclassement d'une ou plusieurs places
- Mise hors course.

VII/2 - Sanctions pour matériel non conforme

- Extrémité(s) du guidon non bouchée(s) : Départ refusé.

- Guidon et/ou roues non conformes : Départ refusé.
- Caméra au départ : Départ refusé
- Caméra à l'arrivée : Déclassement.
- e-vtt (VAE) : Départ refusé.

VII/3 - Sanctions pour fautes techniques

- Non-respect de la place sur la grille : Concurrent placé en dernière ligne.
- Absence du concurrent au moment de l'appel de son nom pour la mise en place sur la grille : Concurrent placé en dernière ligne.
- Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : Appel en dernière ligne
- Echauffement sans casque : Appel en dernière ligne.
- Poussette volontaire, sollicitée ou non, pour aider un équipier : Avertissement puis déclassement

*Règlement mis à jour le 31 août 2019,
La Commission Nationale des Activités Cyclistes*